

La dispense d'âge : le point de vue des enseignant-e-s une année après l'examen

Laila Achkar de Gottrau, Verena Jendoubi

La législation de l'école primaire du canton de Genève prévoit la possibilité d'accorder une dispense d'âge d'une année ou plus aux enfants qui, du point de vue pédagogique, psychologique et médical, sont jugés aptes à fréquenter sans difficulté le degré supérieur à leur classe d'âge. Le dispositif mis en place à cet effet a fait l'objet d'une première note d'information décrivant cette mesure (voir *Références*).

Qu'ils aient obtenu ou non la dispense, les élèves qui se sont présentés à l'évaluation psychopédagogique en vue d'un saut de classe font l'objet d'une prise d'information ultérieure, dans le but de vérifier la validité de la décision prise. Les résultats présentés ci-après concernent l'analyse de ce questionnaire pour trois volées d'élèves évalués au cours des années 2001, 2002 et 2003.

Mandaté par la Direction de l'enseignement primaire, le SRED assume la responsabilité des examens de dispenses d'âge depuis de nombreuses années (depuis 1978 pour les élèves de la division moyenne et 1989 pour ceux de la division élémentaire). Cette évaluation a pour objectif de déterminer si l'enfant est en mesure de s'intégrer dans une classe destinée normalement à des élèves plus âgés et de poursuivre sa scolarité avec une année d'avance.

Qu'ils aient obtenu ou non la dispense, les élèves qui se sont présentés à l'évaluation psychopédagogique en vue d'un saut de classe font l'objet d'une prise d'information ultérieure, dans le but de vérifier la validité de la décision prise. Ainsi une année après l'examen, le SRED adresse aux enseignant-e-s de tous ces enfants un questionnaire portant sur leurs résultats dans les disciplines principales, leur comportement et leur intégration en classe.

Les résultats présentés ci-après concernent l'analyse de ce questionnaire pour trois volées d'élèves évalués au cours des années 2001, 2002 et 2003. 644 questionnaires ont été envoyés aux enseignant-e-s concerné-e-s. 548 ont été retournés, ce qui correspond à un taux de réponse de 85%, taux de retour qui est resté stable d'une année à l'autre.

Quelques données générales

Les demandes de dispenses d'âge adressées au SRED concernent des élèves scolarisés de la 1E à la 4P en vue d'une entrée anticipée allant de la 1P à la 6P¹. Au cours des années 2001, 2002 et 2003, 644 élèves ont été évalués en vue d'une dispense d'âge. Notons que le nombre de demandes est resté stable d'une année à l'autre et correspond pour chaque année à 0,8% de l'ensemble de la population scolarisée de la 1E à la 4P².

La majorité de ces demandes concerne l'entrée anticipée en 1P, puis ce nombre diminue progressivement jusqu'à la 6P. Entre 2001 et 2003, 443 dispenses, soit 69% des demandes, ont été accordées. Les taux de réussite les plus élevés concernent l'entrée anticipée en 3P et 6P (respectivement 75% et 78%). Il s'agit là sans doute de deux moments-charnières du parcours scolaire primaire, puisque dans le premier cas cela concerne le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et dans le second, de la dernière année primaire avant le début de l'enseignement secondaire. Il semblerait que, conscients des enjeux importants de ces deux moments-clés de la scolarité, parents et enseignant-e-s adoptent une attitude plus prudente et n'envisagent un saut de classe que pour les élèves pour lesquels cette mesure paraît s'imposer.

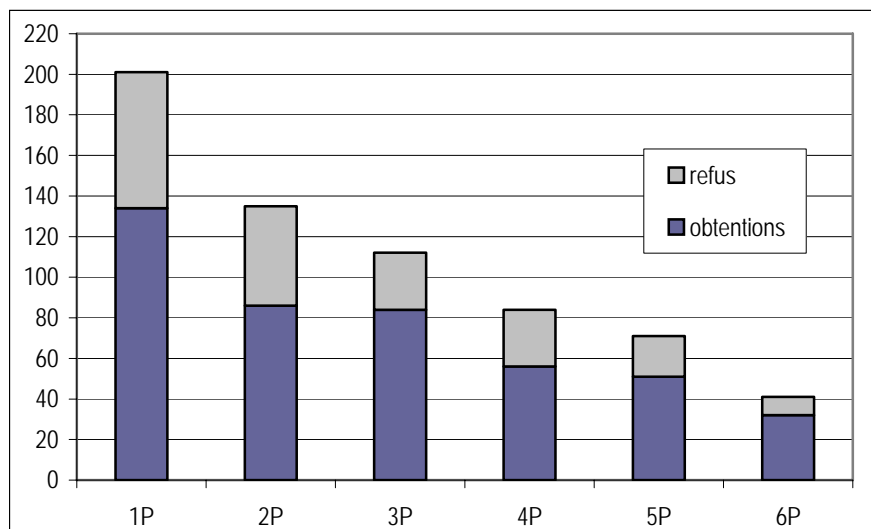
Tableau 1 : Répartition des demandes de dispenses selon le résultat (obtentions/refus), 2001-2003

Volées	Demandes de dispenses		Taux d'obtentions	Taux de refus
	Nombre	En % des élèves potentiellement concernés		
2001	212	0,8%	67%	33%
2002	214	0,8%	69%	31%
2003	218	0,8%	70%	30%
Total	644	0,8%	69%	31%

SRED

12, quai du Rhône
1205 Genève - Suisse
T. ++41 22 327 57 11
F. ++41 22 327 57 18
www.geneve.ch/sred

Graphique 1 : Répartition des demandes de dispenses selon le degré et le résultat (obtenctions/refus), cumul 2001-2003 (en nombre cumulé de demandes)



A l'inverse, c'est pour l'entrée anticipée en 1P et 2P que les taux de réussite sont les plus faibles, degrés pour lesquels la demande de dispense a par ailleurs le plus fortement augmenté au cours de ces dernières années. Ainsi, un peu plus d'un tiers de ces enfants n'obtiennent pas la dispense, phénomène qui pourrait s'expliquer par le fait que les parents ont tendance à sous-estimer l'importance de ces premières années de la scolarité et cela d'autant plus que les enfants sont toujours plus nombreux à fréquenter les structures de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants, etc.).

Opinion des enseignant-e-s sur l'évolution scolaire des élèves au bénéfice d'une dispense d'âge

Entre 2001 et 2003, 443 élèves de l'école enfantine et primaire ont obtenu une dispense d'âge. Sur les 389 questionnaires retournés, 85% des enseignant-e-s estiment que la dispense d'âge a été une bonne mesure. C'est pour les élèves ayant sauté la 1P que les enseignant-e-s sont le plus nombreux à considérer que la dispense a été une mesure adéquate, alors que les avis sont les moins favorables pour ceux qui ont sauté la 2E et la 5P.

C'est plus particulièrement pour les enfants les plus jeunes (2E) que les titulaires réticent-e-s évoquent un décalage entre développement intellectuel et socio-affectif.

Si l'on compare le point de vue de ces enseignant-e-s avec celui de leurs collègues ayant eu les élèves au moment où la dispense a été demandée, on constate les mêmes réserves pour le saut de la 2E.

Ainsi, il semblerait que les enseignant-e-s, contrairement à certains parents qui attan-

chent moins d'importance aux degrés enfantins, ne partagent pas ce point de vue et estiment que ces premiers degrés constituent une base essentielle pour les apprentissages de même que pour le développement des compétences sociales.

En ce qui concerne les résultats scolaires³, en 1P et en 2P, 87% des 196 enfants concernés obtiennent des appréciations « très satisfaisant » en français et en mathématiques. Les résultats des autres élèves sont considérés comme « satisfaisant », un seul d'entre eux obtenant une appréciation « peu satisfaisant » en mathématiques.

En ce qui concerne l'écriture-graphisme, on constate que, malgré une évolution très nette de la maîtrise du graphisme en cours d'année scolaire pour la 1P et la 2P, son évaluation de fin d'année reste moins positive que pour les autres disciplines. Ainsi le taux d'appréciations « très satisfaisant » passe, pour les deux degrés, de 43% au moment de la première évaluation à 63% à la fin du mois de juin. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que l'écriture est tributaire de la motricité fine, dont l'évolution est davantage liée à l'âge chronologique de l'enfant et à sa

maturité psychomotrice que celle des autres apprentissages scolaires.

De la 3P à la 6P, les élèves obtiennent des résultats qui se traduisent majoritairement (81%) par une appréciation « très satisfaisant » ou par une note entre 5 et 6 dans les trois matières principales (français I, français II et mathématiques). Seuls cinq élèves sur ces 193 enfants de la division moyenne ont une, voire deux notes insuffisantes par rapport aux trois domaines évalués. Relevons que, parmi ces cinq élèves, quatre avaient effectué le degré pour lequel ils souhaitaient être dispensés, trois d'entre eux provenant d'une école privée genevoise, le quatrième venant de la France voisine⁴.

Quant à l'attitude face au travail scolaire, 82% des enseignant-e-s, tous degrés confondus, décrivent ces élèves comme faisant preuve d'autonomie, capables d'une attention régulière et durable ainsi que d'un rythme de travail rapide ; ce sont également des élèves confiants en leurs capacités. Généralement, ces enfants ne posent pas non plus de problèmes de comportement ni d'intégration dans le groupe-classe et sont plutôt appréciés par leurs camarades.

Selon les enseignant-e-s, la dispense d'âge a été une mesure adéquate pour une majorité des enfants

Pour 27 enfants (7%), les enseignant-e-s considèrent que la dispense a posé des problèmes. Les raisons évoquées sont, par ordre décroissant, liées notamment à un manque de maturité, à un rythme de travail trop lent, nécessitant parfois un effort plus soutenu que les autres, un manque d'attention et de concentration, des problèmes relationnels et d'intégration et un manque de confiance en soi. Il est intéressant de constater que seuls cinq enfants ont un niveau scolaire jugé insuffisant par l'enseignant-e.

A noter que parmi ces 27 enfants, 16 proviennent d'un autre système scolaire (école privée : 11 ; étranger : 5), dont 14 enfants avaient déjà fait le degré équivalent à celui pour lequel ils demandaient

Tableau 2 : Proportion d'enseignant-e-s jugeant que la dispense accordée était justifiée, une année après le saut de classe

Volées	Nombre d'élèves dispensés	Nombre de questionnaires analysés*	Pourcentage d'enseignant-e-s ayant une opinion favorable sur l'effet du saut de classe
2001	143	130	88%
2002	148	129	83%
2003	152	130	85%
Total	443	389	85%

* Certains questionnaires renvoyés n'ont pas pu être retenus pour l'analyse des résultats du fait qu'il s'agissait de cas particuliers (départs de Genève, dispenses non utilisées, etc.).

une dispense. Bien que les programmes et les exigences ne soient pas toujours les mêmes d'un système scolaire à un autre, il est parfois délicat de refuser qu'un enfant ayant déjà effectué le degré en question ailleurs ne puisse poursuivre son cursus scolaire. Soulignons que, pour 17 de ces 27 élèves, nous disposons de l'avis de la titulaire au moment de la demande de dispense, alors que cet avis manque pour les élèves provenant d'une autre origine scolaire. Pour 8 parmi ces 17 élèves pour qui le saut de classe s'avère ne pas être une mesure propice, les titulaires avaient donné un avis favorable.

Exemple

En fin de 1E, l'enseignante de Nicolas propose une dispense d'âge. Elle relève que Nicolas est très avancé dans les apprentissages tels que les mathématiques (numération) et le français (il sait déjà lire), mais il est moins à l'aise dans les activités manuelles (élève gaucher). C'est un élève motivé et autonome qui entretient de très bonnes relations avec ses camarades.

Lors de l'examen psychopédagogique, Nicolas obtient des résultats homogènes qui correspondent aux exigences pour une entrée anticipée en 1P. Il se montre concentré, réfléchi et motivé tout au long de l'évaluation et bien qu'un peu intimidé, il établit un bon contact avec la psychologue. Malgré quelques difficultés dans le domaine de la motricité fine, une dispense lui est accordée.

L'année scolaire suivante, en fin de 1P, malgré des appréciations très satisfaisantes des compétences scolaires de Nicolas, l'enseignante estime que la dispense n'a pas été une mesure favorable. Elle relève qu'elle est peu satisfaite du comportement de Nicolas dans le contexte hors scolaire, elle le trouve peu autonome et lent car il s'applique presque à l'excès. Il n'a pas toujours confiance en lui et se montre souvent stressé et crispé. Par rapport à ses camarades, bien qu'un peu bagarreur, il est plutôt intégré tout en cherchant souvent à se mettre en valeur.

Cette situation illustre bien le décalage, souvent présent, chez les enfants au bénéfice d'une dispense d'âge, entre d'une part de bons résultats scolaires et d'autre part une maturité jugée insuffisante par l'enseignant-e.

Cet exemple montre également qu'il existe parfois, pour le même élève, des perceptions divergentes d'un titulaire à l'autre. Ainsi, Nicolas était considéré par son enseignante de 1E non seulement en avance dans les apprentissages mais aussi suffisamment autonome pour envisager un saut de classe. Avis qui n'a pas

Tableau 3 : Proportion d'enseignant-e-s jugeant que la dispense ne serait toujours pas justifiée, une année après le refus

Volées	Nombre de dispenses refusées	Nombre de questionnaires analysés	Pourcentage d'enseignant-e-s n'envisageant pas de saut de classe suite à un 1 ^{er} refus
2001	69	51	94%
2002	66	51	90%
2003	66	49	94%
Total	201	151	93%

été partagé par la titulaire de 1P, une année plus tard, qui pense que malgré de bonnes aptitudes sur le plan scolaire, la dispense n'a pas favorisé l'épanouissement du garçon.

Si pour 85% des enseignant-e-s, la dispense d'âge a été une mesure adéquate et que 7% estiment qu'au contraire elle a été défavorable, 8% n'arrivent pas à prendre position. Comme pour les situations où les titulaires désapprouvent le saut de classe, diverses réserves sont évoquées, liées plus particulièrement à un manque de maturité, des résultats scolaires hétérogènes ou encore un décalage entre les apprentissages plus scolaires et d'autres domaines comme la gymnastique et les activités artistiques.

Opinion des enseignant-e-s sur l'évolution scolaire des élèves qui n'ont pas obtenu la dispense d'âge

Entre 2001 et 2003, 201 enfants (31%) se sont vu refuser la possibilité de sauter un degré, dont un peu plus de la moitié concernait le saut de la 2E et de la 1P. Sur les 201 questionnaires, 151 ont été retenus pour l'analyse.

En ce qui concerne les *résultats scolaires* de ces enfants, on pourrait s'attendre à ce qu'ils reflètent une certaine aisance, qui devait être à l'origine d'une demande de dispense une année auparavant.

Or parmi les enseignant-e-s de 2E, près de la moitié seulement estime « très satisfaisant » le travail de ses élèves ; l'autre moitié le décrit comme « assez satisfaisant », un seul élève obtenant une appréciation « peu satisfaisant » pour son travail au cours de l'année.

Pour les 1P et les 2P, 84% des enfants obtiennent des appréciations « très satisfaisant » en français et en mathématiques ; pour l'écriture, on constate une évaluation moins favorable chez les élèves de 1P (58% de « très satisfaisant »), ce qui n'est pas le cas pour les élèves de 2P dont les résultats en écriture suivent ceux des deux autres

domaines évalués. Pour la 1P, les moins bonnes performances en écriture ne peuvent pas être mises ici sur le compte du décalage d'âge, comme c'était le cas pour les enfants au bénéfice d'une dispense d'âge.

En ce qui concerne les degrés de 3P à 5P, 59% des élèves obtiennent de bons résultats scolaires, soit des notes entre 5 et 6, soit une appréciation « très satisfaisant » selon le système d'évaluation en vigueur ; seul 1 enfant de 4P obtient des résultats insuffisants en mathématiques.

Quant à *l'attitude face au travail*, 71% des élèves, tous degrés confondus, sont décrits comme autonomes, ayant confiance en eux, attentifs et concentrés face aux activités proposées en classe.

Concernant la question du rythme de travail, 40% des enfants sont rapides et terminent la plupart du temps avant les autres ; un peu moins de la moitié suit naturellement le rythme de la classe, alors que 9% doivent être soutenus et encouragés pour finir leurs travaux.

Environ une quinzaine d'élèves sur les 151 élèves concernés présentent, selon les enseignant-e-s, des difficultés dans ces domaines. Ce sont des enfants rapidement débordés face à une tâche, manquant de confiance en leurs capacités, n'arrivant pas à fixer leur attention de manière régulière et continue et qui doivent de surcroît être soutenus et encouragés dans leur travail.

Du point de vue du *comportement*, seuls 46% des enfants satisfont entièrement les titulaires. Pour les autres, ils relèvent des difficultés liées à une certaine agitation, un manque de discipline, de respect des règles de vie de la classe et d'application dans le travail. Ce sont généralement des enfants qui perturbent le bon déroulement de la classe.

En ce qui concerne *l'intégration* en classe, 86% d'entre eux sont « bien » voire « très bien » intégrés et généralement appréciés par leurs camarades. Seuls 9 enfants (6%) seraient impopulaires et auraient par conséquent des difficultés relationnelles.

Une année après un refus, les enseignant-e-s estiment que cette décision était justifiée

Parmi les « très bons élèves », y aurait-il des enfants qui, une année plus tard, présentent une nette avance dans un ou plusieurs domaines ? Selon les enseignant-e-s, 45% des enfants auxquels une dispense a été refusée semblent effectivement avoir une certaine avance et cela plus particulièrement en français et, dans une moindre mesure, en mathématiques. Pour les petits degrés, les titulaires relèvent surtout une avance en lecture. Toutefois, cette avance ne semblerait pas pour autant justifier une dispense, puisque une large majorité d'entre eux (93%) estime que cette mesure ne serait pas souhaitable. Seuls quelques enseignant-e-s (7%) jugent qu'une dispense pourrait être bénéfique une année après le refus de celle-ci. Ainsi, il semblerait que pour envisager le saut d'un degré, les enseignant-e-s estiment à juste titre qu'il ne suffit pas d'avoir de la facilité dans un seul domaine scolaire, cela d'autant plus si d'autres aspects tels que la maturité et le comportement ne sont pas également très satisfaisants.

Exemple

En fin de 1E, les parents de Léa souhaitent que leur fille saute la 2E car selon eux, elle possède les aptitudes pour suivre le programme de la 1P ; de surcroît, se trouvant dans un double degré 1E/2E, elle se lie plus volontiers avec des camarades plus âgés qu'elle. Son enseignante est mitigée : si, du point de vue des apprentissages, Léa montre des facilités, l'enseignante la sent néanmoins fragile psychologiquement suite à une quatrième grossesse de la maman.

Lors de l'examen psychopédagogique, Léa obtient des résultats hétérogènes qui ne justifient pas un passage anticipé en 1P. A cela s'ajoutent les mêmes réserves que celles signalées par l'enseignante.

En fin de 2E, l'enseignante signale que Léa, qui se trouve dans un double degré 2E/1P, a atteint les objectifs de fin de 1P. Au cours de l'année scolaire, la fillette a retrouvé la motivation pour les activités scolaires et figure parmi les meilleurs élèves de la classe. De ce fait, les parents présentent à nouveau leur fille aux examens de dispense d'âge où elle réussit aisément les tests scolaires ; une réserve est néanmoins signalée concernant la maturité et le rythme de travail.

L'année suivante, en 2P, Léa montre d'excellentes capacités dans toutes les disciplines tout en gardant un rythme de travail lent.

Cette situation montre qu'à certains moments, malgré de bonnes aptitudes intellectuelles, un saut de classe paraît peu propice pour certains enfants. Déstabilisée par un événement extérieur à l'école, Léa désinvestit momentanément le domaine scolaire. Ce n'est que quelques mois plus tard, après avoir retrouvé un certain équilibre psychologique, que la fillette retrouve le goût pour les apprentissages où elle excelle à nouveau. Malgré certaines réserves concernant la maturité et le rythme de travail, la dispense refusée une année auparavant lui a été finalement accordée car Léa semblait alors suffisamment solide pour s'adapter aux exigences d'une 2P.

Conclusion

Les appréciations des enseignant-e-s concernant les enfants au bénéfice d'une dispense d'âge permettent de penser que dans 85% des cas, le saut d'une classe a été une mesure adéquate et bénéfique pour eux, tendance déjà constatée les années précédentes.

Malgré le saut de classe, ces élèves restent parmi les meilleurs, en particulier pour les apprentissages scolaires. Lorsque les enseignant-e-s émettent des réserves, cela concerne toujours, à part quelques exceptions, des aspects liés à la maturité, au rythme de travail et à la motricité. Ce décalage lié à l'âge des enfants semble donc poser problème pour certains enseignant-e-s et soulève, de façon plus générale, la question des risques que pourrait entraîner une accélération de la scolarité.

Les appréciations des enseignant-e-s au sujet des enfants qui n'ont pas obtenu la dispense sont dans l'ensemble positives en ce qui concerne leurs acquis scolaires. Souvent, les titulaires relèvent même une avance nette dans certains domaines sans que cela ne semble justifier, pour autant, un saut de classe.

Les différences entre les deux types de populations – enfants ayant sauté un degré, enfants n'ayant pas obtenu la dispense – sont plutôt minimes par rapport aux exigences scolaires et les enfants se distinguent principalement par leur comportement en classe. Les enfants qui n'ont pas bénéficié de la dispense présentent plus fréquemment des problèmes de comportement. Il est important de relever que, pour la plupart de ces enfants, ces difficultés avaient déjà été signalées au moment de la demande de dispense. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure ces comportements perturbateurs n'auraient pas motivé une telle démarche, cela d'autant plus que certains parents et enseignant-e-s supposaient qu'un manque de stimulation pouvait être à l'origine de l'agitation de ces enfants.

En ce qui concerne l'avis des enseignant-e-s au moment de la demande de dispense d'âge, globalement près de trois quarts d'entre eux se disaient favorables à un saut de classe. Il est cependant intéressant de constater que, pour le groupe d'élèves n'ayant pas obtenu la dispense, 45% des titulaires s'étaient prononcés en faveur d'une telle mesure. Une année plus tard, seule une petite minorité d'entre eux continuent à penser qu'un saut de classe serait opportun. Soulignons toutefois que, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas des mêmes enseignant-e-s d'une année à l'autre, ce qui peut expliquer en partie cette différence de point de vue.

Remarquons que ces résultats sont à considérer avec prudence, étant donné la particularité de la population concernée. Le nombre d'élèves par degré est variable, les petits degrés (1P, 2P) étant sur-représentés par rapport aux autres (3P à 6P), ce qui rend parfois la comparaison délicate.

De plus, quelle que soit la décision prise, l'analyse des observations faites par les enseignant-e-s une année après permet difficilement de se prononcer sur le devenir à plus long terme de ces enfants. Ces données aident néanmoins à faire ressortir des tendances concernant le devenir à court terme des élèves en question et à vérifier l'adéquation des décisions prises pour chacun d'eux, tout en alimentant une réflexion plus globale au sujet de la dispense d'âge comme mesure de différenciation de l'enseignement. Ainsi, l'avis exprimé par les enseignant-e-s au moyen du questionnaire une année après l'obtention ou non d'une dispense d'âge montre que l'évaluation psychopédagogique permet d'apprécier l'adéquation de cette mesure pour la majorité des élèves. ■

Références

Note d'information du SRED no 6, août 2000, *La dispense d'âge dans l'enseignement primaire genevois*.

¹ L'entrée anticipée correspond au saut du degré précédent.

² Élèves enregistrés dans la Base de données scolaires au 31.12 de chaque année.

³ Les résultats sont basés sur les évaluations de fin d'année scolaire selon l'échelle en vigueur dans les bulletins scolaires. Selon les écoles, en rénovation ou non, le type d'évaluation appliqué change. Les écoles en rénovation utilisent une échelle comportant trois catégories d'appréciations : *très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant*, valable pour tous les degrés. Les autres écoles ont recours à ce type d'évaluations pour les premiers degrés (1E à 2P) et aux notes à partir de la 3P.

⁴ Indépendamment du degré effectué, les enfants provenant d'un autre système scolaire que celui de l'école publique genevoise sont inscrits dans le degré correspondant à leur âge.